

Aristote : l'homme, animal politique

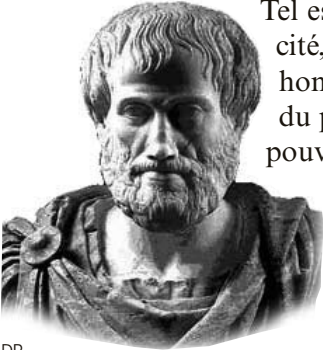
Aristote distingue les êtres vivants hiérarchiquement selon la nature de leur âme : « végétative » pour les plantes, « sensitive » pour les animaux et « rationnelle » pour les hommes. S'il appartient à la plante de pousser ou au cheval de courir, il appartient à l'homme seul d'être sociable. Aristote qualifie l'homme d'« animal politique »⁽¹⁾, c'est-à-dire appartenant au genre animal mais dont la spécificité est la sociabilité. L'humanité de l'homme consiste dans sa capacité à devenir un être de cité.

Dire cela de l'homme, c'est affirmer qu'il ne peut se réaliser complètement que **grâce au logos**⁽²⁾, c'est-à-dire à son raisonnement, à ses échanges et à ses discussions, dans le cadre d'une communauté autarcique : la cité, milieu le plus abouti pour la réalisation de l'homme qui a d'abord connu les communautés que sont la famille et le village mais qui restent non achevées parce qu'elles ne présentent pas suffisamment de diversité d'opinions.

Il est impossible à l'homme de se réaliser, et donc de chercher le bonheur et la vertu, hors de la communauté politique en laquelle consiste la cité, du fait qu'en elle seule il peut échanger avec d'autres citoyens sur le juste et l'injuste, c'est-à-dire sur l'ordre moral.

Être citoyen, selon Aristote, c'est être capable de dépasser son intérêt particulier pour privilégier le bien commun de la cité dans l'exercice de la délibération.

La parole est alors l'acte le plus éminemment politique. En effet, elle est ce qui lie les hommes dans une communauté plurielle respectueuse des différences parce que sa seule raison d'être est le vivre-ensemble dans l'échange. Mais l'échange n'est enrichissant que parce qu'il y a pluralité et cependant possibilité de faire communauté dans le partage de valeurs et dans des actions concertées.



DR

Tel est, pour Aristote, l'espace public, la cité. Dans la cité, l'homme devient libre parce qu'égal aux autres hommes devant la loi qu'il a forgée avec eux, vivant du partage dans un monde contingent mais qu'il sait pouvoir apprivoiser.

Ainsi, le citoyen grec devait être partie prenante des activités politiques de la cité, en votant les lois qu'il serait ensuite amené à suivre lui-même⁽³⁾. Tous étaient donc destinés à l'action politique.

Nous sommes, avec l'anthropologie aristotélicienne, devant la première forme de véritable humanisme : l'autarcie acquise dans la vie de la cité donne à l'homme une stature qu'il doit à lui-même du fait qu'il a su reconnaître la même stature dans l'autre homme.

Aristote est le premier philosophe à réfléchir profondément sur ce qu'est la citoyenneté. La sociabilité n'est pas seulement un attribut de l'homme mais son essence. La rationalité, l'éthique sont des fins subordonnées à la fin suprême qu'est la cité puisqu'en elle seule l'homme trouve son humanité.

Bibliographie

- | | |
|----------------------|---|
| Aristote | - <i>La Politique</i> |
| | - <i>L'Éthique à Nicomaque</i> |
| Gustave Glotz | - <i>La Cité grecque</i> , Albin Michel |

1. *Politique*, I, 2, 1253a 3 et 7.

2. « *Logos* » a, en grec ancien, le sens de raison, mais aussi de langage et de discours politique.

3. Le modèle politique d'Aristote est l'Athènes du V^e siècle, qui était alors une démocratie directe où tous les citoyens votaient directement les lois. Or, Aristote a aussi connu la période où Athènes pouvait jouir d'une certaine autonomie politique tout en étant sous domination macédonienne. Voir à ce sujet les nombreux écrits de Jacqueline de Romilly ou de Pierre Vidal-Naquet.